

Charte achats responsables



EUROLEVAGE www.eurolevage.it
Tel: + 33 (0)5 49 60 98 00

TON 8



WIELTON

NISSAN
FORKLIFT

Table des matières

Introduction	4
Social & Droits de l'homme	6
Travail des enfants	6
Travail forcé ou obligatoire	6
Discrimination	7
Santé et sécurité	7
Environnement	8
Gestion de l'environnement	8
Changements climatiques	9
Gestion des déchets	9
Ethique des affaires	11
Respect des règles de la concurrence	11
Respect de la législation concernant la corruption	12
Conflits d'intérêt	12
Cadeaux et autres avantages	13
Devoir de vigilance	13

Introduction

Sous l'appellation « Fournisseurs », sont mentionnés, les fournisseurs, les sous-traitants et les prestataires d'ICE Water Management.

La charte des Achats responsables d'ICE Water Management a pour vocation d'être un cadre de référence commun pour nos équipes achats et nos Fournisseurs.

Parce que la confiance qui nous lie à nos Fournisseurs est au cœur de notre développement, nous souhaitons partager avec eux nos valeurs, notre respect du droit du travail et nos engagements. Cette charte témoigne également de notre volonté d'intégrer les principes du développement durable, par le biais de notre démarche RSE, dans l'ensemble de nos métiers et de les promouvoir dans nos relations avec nos partenaires.

Nous attendons de l'ensemble de nos Fournisseurs, quels que soient les pays dans lesquels ils évoluent, qu'ils respectent les Droits de l'Homme ainsi que les exigences éthiques, sociales et environnementales que nous jugeons fondamentales et indispensables.

Aussi, nous demandons à nos partenaires de prendre connaissance de cette charte. Son respect est une condition déterminante pour assurer la continuité de la relation entre ICE Water Management et ses fournisseurs. C'est pourquoi, nous encourageons tous nos Fournisseurs à mettre en place les mesures adaptées pour l'appliquer.



Social & Droits de l'homme

ICE Water Management soutient fermement les principes internationaux des droits de l'homme.

Travail des enfants

Le fournisseur ou prestataire ne doit en aucun cas tolérer ni recourir au travail des enfants à quelque stade que ce soit de ses activités, conformément aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants et l'âge minimum d'emploi.

Travail forcé ou obligatoire

Tout travail forcé ou obligatoire est interdit. Les travailleurs doivent être libres de quitter leur emploi ou démissionner, sous réserve d'un préavis raisonnable et conforme à la législation nationale. Il est impératif que leur travail soit volontaire et systématiquement rémunéré.

Discrimination

ICE Water Management attend de ses fournisseurs, sous-traitants ou prestataires, qu'ils assurent l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale ou sur un autre motif reconnu par la législation nationale du pays dans lequel le contrat est exécuté.

Santé et sécurité

Les fournisseurs, sous-traitants et prestataires d'ICE Water Management sont encouragés :

- à accorder une priorité absolue à l'hygiène et à la sécurité en créant un environnement de travail sain et sûr pour tous leurs employés.
- à mettre en place des mesures appropriées, telles que des politiques, des normes, des procédures d'urgence et des systèmes de gestion, afin de prévenir des maladies professionnelles et les accidents de travail, tout en assurant un milieu de travail sécuritaire et sain.

Environnement

Conscient de l'impact de son secteur d'activité sur l'environnement, ICE Water Management s'engage et travaille pour réduire son empreinte sur celui-ci.

Gestion de l'environnement

Le fournisseur, le sous-traitant ou le prestataire est invité :

- à instaurer un système de gestion environnementale adapté, visant à identifier, évaluer, prévenir et réduire les impacts environnementaux négatifs de ses activités et de ses produits.
- à contrôler la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières afin d'optimiser l'utilisation durable des ressources dans ses opérations.

Toutes les lois et réglementations en vigueur concernant la protection de l'environnement doivent être respectées.

Changements climatiques

ICE Water Management encourage ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires à calculer leurs émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1,2 et 3 en réalisant un bilan carbone. De plus, ICE Water Management invite ses Fournisseurs à adopter des objectifs de réduction chiffrés de ses émissions de gaz à effet de serre alignés sur les accords de Paris.

Gestion des déchets

ICE Water Management recommande à ses fournisseurs, sous-traitants ou prestataires de minimiser la production de déchets et de prendre en charge le recyclage ou la fin de vie de ses produits. La gestion des déchets toxiques ou nocifs nécessitera une gestion particulière garantissant le suivi et le traitement.



Ethique des affaires

ICE Water Management refuse toutes les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales et s'engage contre la corruption.

Respect des règles de la concurrence

ICE Water Management attend de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires qu'ils mènent leurs activités en respectant les lois et les règlements en vigueur pour promouvoir une concurrence libre et loyale. Ils doivent également travailler en toute transparence et se conformer aux réglementations en matière de concurrence.

Respect de la législation concernant la corruption

ICE Water Management attend de ses Fournisseurs, qu'ils respectent l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de répression des actes de corruption tout en s'engageant à déployer les moyens nécessaires à la prévention de toutes formes de corruption ou de trafic d'influence.

Conflits d'intérêt

Le fournisseur s'engage à éviter les situations pouvant présenter un risque d'interférence réel ou potentiel avec les intérêts d'ICE Water Management. Il s'engage à informer ICE Water Management des différents enjeux qui pourraient conduire à un conflit d'intérêt afin que l'entreprise puisse prendre une décision adaptée à la situation.

Cadeaux et autres avantages

Les fournisseurs doivent s'engager à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion, la fraude, le chantage et les pots-de-vin. Les cadeaux et invitations qui s'inscrivent dans le cadre d'un accueil commercial **raisonnable**, courtois et **sans contrepartie** ne sont pas concernés par cette lutte.

Devoir de vigilance

Le Fournisseur devra veiller à sélectionner des sous-traitants, prestataires ou fournisseurs qui répondent au même niveau d'exigence que lui quant au respect de l'éthique, des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement dans tous les pays où ils opèrent.





www.ice-water-treatment.com

50 rue Uranus, Parc Altaïs, 74650 Chavanod, FRANCE

ICE WATER MANAGEMENT - N.ICE - 08/2024- MKT-PRE-A_IFU_Charte achats responsables

© ICE WATER MANAGEMENT - N.ICE

